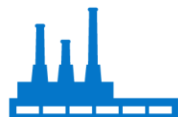




RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES D'AIDE POUR LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Présentation du 9 janvier 2020






COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
DES PÊCHES MARITIMES

Vous avez de la difficulté à vous y retrouver parmi tous ces programmes? L'équipe du CSMOPM est là pour vous aider à y voir clair.

**Appelez Geneviève Gélinas au
1 888 833-3774.**





1 RECRUTEMENT, EMBAUCHE ET STAGES

1.1 Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, volet 3

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-daide-aux-initiatives-regionales-fair/#c50046>

Géré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Obtenez jusqu'à 25 % du salaire annuel d'un diplômé universitaire ou d'une personne expérimentée pour qu'elle ou il revienne travailler dans les créneaux d'excellence de la région comme les pêches et l'aquaculture.

- L'aide de 25% du salaire peut s'appliquer pendant quatre ans;
- Priorité accordée aux personnes de moins de 40 ans qui viennent ou reviennent s'installer en région;
- Maximum d'aide de 25 000 \$ par an pour un bachelier et de 35 000 \$ pour un diplômé de maîtrise ou de doctorat;
- Évaluation des demandes en continu;

Note : le FAIR est un programme spécifique à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Il n'existe pas dans les autres régions.

Accès : Alain Delarosbil, MEI, 418 361-3815 poste 1530

1.2

Stratégie Emploi Jeunesse/ Emplois d'été Canada

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html>

Géré par Service Canada

Faites subventionner le salaire d'un jeune de 15 à 30 ans pour l'embaucher pendant l'été.

- Paie jusqu'à 50 % du salaire minimum pour un employé d'été dans une entreprise privée et jusqu'à 100 % du salaire minimum dans un organisme sans but lucratif (OSBL);
- Sont favorisés les projets offrant un « emploi de qualité », c'est-à-dire mieux payé que le salaire minimum, avec volonté d'embaucher la personne au-delà de l'été;
- Appel de projets en décembre et janvier.

Accès : via le site Web ci-haut mentionné

1.3

MITACS

Faites travailler un stagiaire universitaire à votre projet



<https://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration>

Géré par l'OSBL canadien MITACS

Financez le stage d'un étudiant et son projet de recherche pour débusquer un futur employé et faire avancer l'un de vos projets en tissant des liens entre l'industrie et le milieu universitaire.

- Le MITACS Accélération paie la moitié d'une bourse de recherche de 15 000 \$ et l'entreprise paie l'autre moitié, pour un stage/recherche d'un minimum de quatre mois;
- Il existe aussi un MITACS Élévation pour la recherche postdoctorale.

Accès : via le site Web ci-haut mentionné

1.4 Stratégie Vivre en Gaspésie

<https://vivreengaspesie.com/vivre>

Géré par la Stratégie Vivre en Gaspésie et ses partenaires

Profitez d'un éventail d'incitatifs pour attirer des candidats à l'emploi dans la région.

- Programme d'aide aux entrevues : couvre les frais de déplacement (hébergement, transport, repas) jusqu'à 400 \$ par candidat;
- « Mon stage d'études en région » : allocation de 125 \$ par semaine pendant 12 semaines pour les étudiants à temps plein à l'extérieur de la Gaspésie qui viennent y compléter un stage;
- Crédit d'impôt provincial pour nouveaux diplômés vivant dans une « région éloignée »;
- Déductions provinciales et fédérales pour frais de déménagement;
- Note : seule la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dispose d'une stratégie concertée comme Vivre en Gaspésie, mais les autres régions ont aussi accès au crédit d'impôt et aux déductions pour frais de déménagement.

Accès : dépend du programme, voir le site Web ci-haut mentionné

1.5

Frais de subsistance pour stage d'études hors de la résidence habituelle

<http://www.afe.gouv.qc.ca/tous-les-formulaires/detail/stage-en-cours-detudes/>

Géré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Étudiants, obtenez des frais de subsistance pour compléter un stage loin de votre résidence habituelle.

- Le stage doit être obligatoire pour compléter son programme d'études;
- Il doit contraindre l'étudiant à loger hors de sa résidence habituelle.

Accès : bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement ou formulaire disponible via l'adresse ci-haut mentionnée

1.6

Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires

https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/accueil_stagiaire.asp

Géré par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Offrez une formation à vos superviseurs de stages pour qu'ils soient en mesure de bien encadrer les stagiaires.

- L'entreprise peut recevoir un montant forfaitaire qui varie entre 3 000 \$ et 5 000 \$, dépendant du type de stage ou de sa durée;
- Existait déjà pour encadrer les stagiaires de niveau professionnel et technique. S'étend maintenant à l'accueil de stagiaires étudiant au certificat, au baccalauréat, au DESS ou à la maîtrise.

Accès : CPMT, via le site Web ci-haut mentionné

1.7 Stages d'exploration et d'observation



<https://www.quebec.ca/emploi/conseils-en-recherche-demploi/aide-a-lemploi/stages-dexploration-et-dobservation/>

Géré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Découvrez un métier ou une profession de manière pratique, grâce à un séjour de quelques semaines en milieu de travail. Une bonne manière de débusquer de futurs employés (pour les entreprises) ou de trouver sa voie (pour les stagiaires)

- Le bénéficiaire de prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale les conserve pendant le stage;
- Il peut se faire rembourser ses frais de garde et de transport à certaines conditions.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

1.8 Programme Emploi Jeunesse : jeunes talents = nouvelles idées!

https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/accueil_stagiaire.asp

Géré par le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches Canada

Faites financer le salaire d'un jeune de 15 à 30 ans pour qu'il voie aux aspects R-D, génie, multimédia ou étude de marché ou participe au développement d'un nouveau produit ou procédé.

- Absorbe une partie du salaire de l'employé;
- Pour des projets de six à 12 mois.

Accès : Appeler au PARI-CNRC 1 877-994-4727

1.9

Valorisation Jeunesse - Place à la relève

<http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/jeunes/place-releve/faites-place-releve.html>

Géré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Embauchez, le temps d'un emploi d'été, des jeunes (16 à 18 ans) montréalais de minorités visibles, choisis par leur école pour leurs résultats et leur volonté de poursuivre leurs études. Une bonne façon de faire connaître la région et d'établir des liens avec d'éventuelles recrues.

- Montant forfaitaire d'un maximum de 2 500 \$ par jeune pour les dépenses liées à l'embauche et à l'encadrement;
- Nécessité d'offrir sept semaines consécutives de travail, avec l'équivalent d'une journée par semaine en formation.

Accès : via le MIFI (téléphone : 514 598-7319 ou courriel : valorisationjeunesse@ijq.qc.ca)

1.10

Un emploi en sol québécois, pour recruter des personnes immigrantes

<https://www.emploisolquebecois.ca/>

Géré par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Recrutez plus facilement des immigrants arrivés au Québec depuis moins de cinq ans, grâce à ce programme qui permet de préqualifier des candidats, de participer à des activités de maillage et de s'informer sur les meilleures pratiques d'intégration.

- Les régions ciblées sont : Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides, Montérégie, Saguenay-Lac-St-Jean;
- Non offert encore dans les régions maritimes.

Accès : via le site Web ci-haut mentionné



**FORMATION
ET
INTÉGRATION**

2.1 Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

<https://www.pechesmaritimes.org/programme-apprentissage-en-milieu-du-travail/>

Géré par le MTESS

Formez de nouveaux employés (apprentis) dans l'entreprise, à l'aide d'un employé plus expérimenté (compagnon) et obtenez un crédit d'impôt remboursable.

- Dans les pêches, un PAMT existe pour les **préposées et préposés à la transformation des produits marins** et pour les **contrôleuses et contrôleurs de la qualité en usine de transformation des produits aquatiques**;
- Le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail s'applique : jusqu'à 224 \$ par semaine par apprenti;
- Outils fournis : carnet d'apprentissage, guide du compagnon, Guide d'hygiène et de salubrité alimentaire et Guide sur les allergènes;
- Formation gratuite de trois heures pour le compagnon.

Pour une description du crédit d'impôt lié au PAMT :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/formation/credit-dimpot-pour-stage-en-milieu-de-travail-apprenti-inscrit-au-programme-dapprentissage-en-milieu-de-travail/>

Accès : votre Centre local d'emploi - bureau de Services Québec ou le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (www.pechesmaritimes.org)

Formation continue en entreprise (soutien collectif)



<https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/promoteurs-collectifs.asp>

Géré par la CPMT

Comblez un besoin de formation commun à au moins trois entreprises du domaine des pêches et de l'aquaculture et réduisez vos coûts de formation de moitié.

- Rembourse 100 % des dépenses liées à l'élaboration du contenu et 50 % des dépenses liées à la diffusion de la formation (y compris le salaire des travailleurs en formation).

Accès : Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (www.pechesmaritimes.org)

2.3 Formation continue en entreprise (soutien régionalisé)

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-developpement-de-la-main-doeuvre/soutien-regionalise-a-ladequation-formation-emploi/>

Géré par la CPMT

Obtenez du financement pour former vos travailleurs, afin de développer ou de rehausser leurs compétences sur des sujets variés dans une entreprise individuelle (équivalent individuel de l'onglet précédent).

- Couvre 50 % des dépenses de formation, y compris les salaires des travailleurs pendant la formation, jusqu'à concurrence de 20 \$/h.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.4 Formation de base et alphabétisation (lire, compter, s'initier à l'informatique)

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-developpement-de-la-main-doeuvre/soutien-regionalise-a-ladequation-formation-emploi/>

Géré par la CPMT

Faites-vous rembourser entièrement les formations de vos employés pour les aider à acquérir des compétences de base qui leur permettront de s'adapter aux changements technologiques, de se maintenir en emploi ou de devenir plus polyvalents.

- Rembourse 100 % des dépenses admissibles.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec (pour une entreprise individuelle) ou le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (pour un groupe d'entreprises)

2.5 Développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises

<https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/actualites?lang=fr&x=actualites&e=3352741025>

(cliquez sur le lien au bas du communiqué et voyez la p. 29 du PDF)

Géré par la CPMT

Obtenez un remboursement minimum de 85 % des dépenses admissibles grâce à ce projet pilote qui vise à développer les compétences des travailleurs touchés par l'intégration de nouvelles technologies dans leur milieu de travail.

- Exemples de compétences : collaboration, communication, compétences liées aux TIC, habiletés sociales, résolution de problèmes, etc.;
- L'entreprise doit avoir investi ou compte investir dans l'achat de nouvelles technologies qui entraîneront des changements significatifs dans l'organisation du travail;
- Remboursement de 100 % des dépenses pour l'élaboration du contenu de la formation, la réalisation d'une analyse de besoins et le salaire de base du personnel affecté à la réalisation du projet;
- Remboursement de 85 % des dépenses pour la diffusion de la formation.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.6 Programme de développement des compétences pour la relève en emploi



<https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/competences-releve-emploi.asp>

Géré par la CPMT

Améliorez les compétences du personnel qui exerce de nouvelles fonctions afin de favoriser la mobilité interne des travailleurs. Aussi accessible aux personnes qui prennent la relève comme propriétaires de l'entreprise.

- Remboursement de 50 % des dépenses admissibles, y compris le salaire des travailleurs.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.7

Service de francisation en ligne pour les travailleurs étrangers temporaires

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-ligne/index.html>

Géré par le MIFI

Bénéficiez de cours de français gratuits pour permettre à vos travailleurs étrangers temporaires d'améliorer leur français par l'autoformation, au moment qui leur convient

- Cours de français en ligne de niveau intermédiaire qui touchent des sujets comme le logement, l'emploi, l'éducation et les services publics;
- Toute l'information pour s'inscrire et démarrer est en français. Il est donc possible que le travailleur ou la travailleuse ait besoin d'un coup de pouce pour commencer.

Accès : www.fel.gouv.qc.ca

2.8 Cours de français gratuits en milieu de travail pour personnes immigrantes

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/francais-entreprise.html>

Géré par le MTESS

Permettez à vos employés issus de l'immigration d'apprendre le français ou d'améliorer leur maîtrise de la langue afin de mieux les intégrer à leur milieu de travail.

- Pour les résidents permanents (et non les travailleurs étrangers temporaires);
- Cours donnés gratuitement, adaptés à la réalité du travail, par du personnel qualifié.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.9 Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_10_Programme_PRIIME/Guide_PRIIME.pdf

Géré par le MTESS

Obtenez le remboursement de 70 % du salaire d'un immigrant qui occupe son premier emploi en Amérique du Nord, dans son domaine de compétences.

- Couvre une partie du salaire de la personne, un accompagnement ou une formation d'appoint;
- Subvention d'un maximum de 52 semaines qui paie jusqu'à 70 % du salaire brut;
- Si nécessaire, rembourse 100 % du salaire brut de l'accompagnateur ou du coût d'une formation, pour un maximum de 2 000 \$ à 5 000 \$.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.10 Programme IPOP pour l'intégration en emploi des personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel

<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Depliant-IPOP.pdf>

Géré par le MTESS

Bénéficiez d'une subvention salariale de 50 % pour embaucher et intégrer un immigrant dont la profession est régie par un ordre professionnel au Québec.

- Rembourse 50 % du salaire pendant 30 semaines (jusqu'à concurrence du salaire minimum) + 1 500 \$ de subvention pour accompagner la personne;
- Touche notamment les professions d'ingénieur, de comptable professionnel agréé et de conseiller en ressources humaines agréé.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.1.1 Embauche de travailleurs ayant subi une lésion professionnelle



https://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/100/Pages/dc_100_363.aspx

Géré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

Profitez d'une subvention de la CNESST pour embaucher un travailleur qui, après une maladie ou une blessure, ne peut plus exercer son premier emploi. Tirez profit de ses compétences et permettez sa réinsertion professionnelle.

- En cas de récurrence, de rechute ou d'aggravation de l'état de santé du travailleur, les frais seront imputés à l'employeur chez qui s'est produite la lésion initiale et non pas à vous.

Accès : votre bureau régional de la CNESST ou le numéro général 1 844 838-0808

2.12

Contrat d'intégration au travail pour personne handicapée

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/contrat-dintegration-au-travail/>

Géré par le MTESS

Obtenez un soutien au salaire pour compenser la différence de productivité ou couvrir des dépenses supplémentaires comme l'adaptation du poste de travail.

- L'horaire de travail doit être d'un minimum de 12 heures et d'un maximum de 40 heures;
- Une ressource externe vous aidera à recruter et à intégrer votre nouvel employé.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.13

Subvention salariale pour employés

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/subventions-salariales-pour-employes/>

Géré par le MTESS

Embauchez des personnes déterminées, mais qui ont du mal à trouver un emploi, et bénéficiez d'un soutien salarial

- Couvre une partie du salaire de l'employé pendant 30 à 52 semaines;
- À certaines conditions, paie pour l'accompagnement du nouvel employé ou le coût des formations d'appoint nécessaires.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

Mesure de formation pour les employés qui risquent de perdre leur emploi

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-developpement-de-la-main-doeuvre/mesure-de-formation-de-la-main-doeuvre/>

Géré par le MTESS

Obtenez de l'aide pour développer les compétences de travailleurs déjà à l'emploi et augmentez ainsi la performance et la mobilité de votre main-d'œuvre.

- Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles aux fins de formation.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.15 Aménagement du temps de travail et réduction d'effectifs

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-vos-ressources-humaines/amenagement-et-reduction-du-temps-de-travail/>

Géré par le MTESS

Bénéficiez d'incitatifs financiers et d'un remboursement allant jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour garder vos travailleurs en emploi malgré un ralentissement passager, en aménageant leur temps de travail.

- Pour des entreprises d'environ 80 employés dont les perspectives d'affaires sont prometteuses;
- Contribution pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses occasionnées par la mise en œuvre du plan d'aménagement et de réduction des effectifs;
- Incitatifs financiers versés à l'entreprise pour la mise en œuvre du plan;
- L'aide financière peut aller jusqu'à trois ans.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.16

Soutien en gestion des ressources humaines

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-vos-ressources-humaines/soutien-en-gestion-des-ressources-humaines/>

Géré par le MTESS

Bénéficiez d'un remboursement de 50 % d'honoraires professionnels afin de parfaire la gestion de vos ressources humaines et de définir vos besoins en matière de gestion du rendement, de recrutement d'employés, de structure salariale, de gestion de la diversité ou de développement des compétences.

- Le soutien peut prendre la forme d'un diagnostic d'entreprise, d'un accompagnement en gestion (coaching) ou du soutien d'un spécialiste pour réaliser divers mandats;
- Selon votre situation financière, jusqu'à 50 % des honoraires professionnels peut être remboursé.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

2.17

Crédit d'impôt remboursable pour les PME qui maintiennent en emploi des travailleurs d'expérience

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/RenseignementsAdd_1920.pdf

(PDF du Budget 2019-2020, section 2.1)

Géré par Revenu Québec

Réduisez les charges sur la masse salariale de votre entreprise en embauchant ou en gardant à l'emploi des travailleurs expérimentés.

- Crédit d'impôt allant jusqu'à 1 250 \$ (50 % des cotisations) dans le cas d'un travailleur de 60 à 64 ans;
- Crédit d'impôt allant jusqu'à 1 875 \$ (75 % des cotisations) dans le cas d'un employé de 65 ans et plus.

Ce crédit complète le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, dont le travailleur lui-même peut bénéficier :

- Accessible à partir de 60 ans;
- Hausse à 28 226 \$ le niveau de revenu à partir duquel la personne paiera de l'impôt du Québec;
- Résulte en une baisse d'impôt variant entre 150 \$ et 1 500 \$ selon l'âge.

Accès : via Revenu Québec, en remplissant votre déclaration d'impôts

2.18

Projet pilote en soutien aux travailleurs saisonniers



<https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/entreprises-saisonnieres/>

Géré par le MTESS

Prolongez la période d'emploi de vos travailleurs saisonniers touchés par le « trou noir » de l'assurance-emploi tout en améliorant leurs compétences grâce à une formation subventionnée en entreprise.

- Remboursement de 100 % des dépenses de formation admissibles, y compris le salaire des employés jusqu'à concurrence de 20 \$/h;
- Projet pilote reconduit pour 2019-2020.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec



3 RELÈVE

3.1

Fonds locaux d'investissement (dans les MRC) pour acheter des parts d'une entreprise

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-local-dinvestissement-fli/>

Géré par les MRC

Obtenez un prêt, une garantie de prêt ou un prêt participatif pour acquérir au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante en vue d'en prendre la relève.

- Disponible dans la plupart des MRC.

Accès : votre MRC

3.2

Soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche commerciale

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Peche/md/Programmes/Pages/Progachatpremiereentreprisedepeche.aspx>

Géré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Recevez une subvention de 25 000 \$ si vous êtes un pêcheur qui achète sa première entreprise de pêche et 25 000 \$ de plus si vous avez moins de 45 ans.

- Dans le cas d'un homardier gaspésien, le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie ajoute 16 000 \$ et les Caisses Desjardins 25 000 \$, pour un total de 91 000 \$.

Accès : votre bureau régional du MAPAQ

3.3 Subvention à l'établissement pour les jeunes entrepreneurs en aquaculture

<https://www.fadq.qc.ca/appui-financier-a-la-releve-agricole/description/>

Géré par la Financière agricole

Obtenez entre 20 000 \$ et 50 000 \$ pour vous établir en reprenant une entreprise existante ou en démarrant une nouvelle entreprise.

- S'adresse aux mariculteurs et aux pisciculteurs de 18 à 39 ans;
- Pour un aquaculteur à temps plein, l'aide varie entre 20 000 \$ et 50 000 \$, selon la formation du candidat. Plus la formation est bien ciblée et avancée, plus le montant augmente;
- Pour un aquaculteur à temps partiel, la subvention varie entre 10 000 \$ et 25 000 \$.

Accès : votre bureau régional de la Financière agricole

3.4 Des formations pour un transfert réussi



<https://ctequebec.com/evenements/formation/>

Géré par le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ)

Bénéficiez d'une formation conçue pour les repreneurs et les cédants par des experts du transfert d'entreprises, à un prix raisonnable, et soyez mieux préparé pour le transfert.

- Formations offertes dans toutes les régions du Québec;
- Sujets abordés : diagnostic d'entreprise, enjeux juridiques, montage financier, transfert de direction, etc.

Accès : CTEQ

3.5

Programme de soutien à la reprise collective

<https://ctequebec.com/programmes/la-reprise-collective/>

Géré par le CTEQ

Employés, profitez d'un soutien financier pour vous aider à reprendre votre entreprise afin de l'exploiter sous forme de coopérative.

- Finance plusieurs étapes : étude de la faisabilité d'une transaction financière, évaluation de la culture organisationnelle, évaluation de la valeur de l'entreprise et du prix d'achat, vérification diligente, conclusion d'une convention d'actionnaires et d'un contrat d'achat;
- À chaque étape, possibilité de se voir rembourser 70 % des dépenses admissibles, pour un maximum de 2 500 \$ à 7 500 \$ par étape.

Accès : CTEQ

3.6 Fonds de transfert d'entreprises du Québec : du financement pour prendre la relève

<http://www.fteq.ca/>

Géré par Investissement Québec

Que vous soyez un particulier ou une société de gestion, vous pouvez obtenir du financement pour acquérir une entreprise existante ou pour prendre la succession d'une entreprise familiale.

- Offre du financement à des conditions avantageuses (taux minimum de 6,5 %);
- Le releveur doit s'engager à travailler à temps plein au sein de l'entreprise et à injecter 50 000 \$;
- Prêt à terme équivalant à 2 \$ pour chaque \$ investi en capital par le repreneur;
- Prêt minimum de 50 000 \$, maximum de 500 000 \$.

Accès : contactez l'un des partenaires, soit le Fonds de solidarité FTQ, Investissement Québec, Fondation ou Desjardins Capital

3.7

Stratégie Jeunesse des SADC

<https://www.sadc-cae.ca/fr/aide-aux-jeunes-entrepreneurs>

Géré par les SADC et les CAE

Si vous êtes âgé de 18 à 39 ans, obtenez un prêt pour vous lancer en affaires, que ce soit en créant une entreprise ou en reprenant une entreprise existante.

- Prêt personnel de 5 000 \$ à 25 000 \$;
- Possibilité de financer deux jeunes dans la même entreprise et donc jusqu'à 50 000 \$;
- Pendant deux ans, congé d'intérêt et possible congé de remboursement du capital.

Accès : via la SADC ou le CAE de votre territoire

3.8 Programme de développement des compétences pour la relève en emploi



<https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/competences-releve-emploi.asp>

Géré par la CPMT

Obtenez un soutien financier pour améliorer vos compétences dans le contexte où vous prenez la relève comme propriétaire de l'entreprise (aussi accessible pour faciliter la mobilité interne de la main-d'œuvre).

- Remboursement de 50 % des dépenses admissibles, y compris le salaire des travailleurs.

Accès : votre Centre local d'emploi – bureau de Services Québec

3.9 Fonds de solidarité de la FTQ : prêts adaptés aux pêches maritimes

<https://www.fondsftq.com/fr-ca/salle-de-presse/liste-communiques-de-presse/communique.aspx?nom=20181212-produit-financement-secteur-peche>

Géré par le Fonds FTQ

Bénéficiez d'un prêt allant jusqu'à 3 millions de dollars, adapté au secteur des pêches et disponible tant pour la capture que pour la transformation, la distribution, les fournisseurs et les sous-traitants du secteur (ex. : un fabricant de filets de pêche)

- Le prêt, d'un maximum de 3 millions \$, peut être combiné à d'autres produits si le montant du projet est plus élevé;
- Peut financer un projet de relève ou d'acquisition, de croissance ou de modernisation;
- Flexibilité des remboursements et possibles moratoires sur le remboursement du capital.

Accès : Fonds régionaux FTQ de la Gaspésie-Les Îles, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord



**INVESTISSEMENT,
INNOVATION,
PRODUCTIVITÉ,
DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL ET DES
AFFAIRES**

4.1 Fonds des pêches du Québec

<https://www.fondsftq.com/fr-ca/salle-de-presse/liste-communiques-de-presse/communiqu%C3%A9.aspx?nom=20181212-produit-financement-secteur-peche>

Géré par le MAPAQ et Pêches et Océans Canada (MPO)

Obtenez jusqu'à 2,5 millions de dollars pour développer, commercialiser, adopter ou adapter des nouvelles technologies ou de nouveaux produits, procédés ou équipements. Ce fonds fédéral-provincial, qui touche un vaste éventail de projets, finance aussi des partenariats scientifiques qui visent à mieux comprendre les changements dans l'écosystème et à améliorer la capacité à s'y adapter.

- Contribution maximale de 2,5 millions \$ par projet d'innovation ou d'infrastructures (1 million \$ par année) et de 1 million \$ par projet de partenariat scientifique (500 000 \$ par an);
- Contribution non remboursable aux organismes sans but lucratif, aux projets qui profitent à plusieurs parties ou pour les contributions de moins de 100 000 \$;
- Contributions remboursables aux entreprises;
- Cumul de l'aide gouvernementale plafonnée à 100 % pour les OSBL, à 90 % pour les entreprises de 19 employés et moins, à 75 % pour celles de 20 à 499 employés et à 50 % pour les entreprises de 500 employés et plus.

Accès : pour obtenir des informations, écrivez à DFO.QueQFF-FPQQue.MPO@dfo-mpo.gc.ca

4.2.1 Appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, volet développement

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Pgm_Develop.pdf

Géré par le MAPAQ

Bénéficiez d'une subvention couvrant 35 % à 60 % des coûts afin d'améliorer la productivité et la compétitivité de votre entreprise dans une perspective de développement durable.

- Pour le démarrage d'entreprise ou l'amélioration d'une entreprise existante;
- Pour l'expérimentation, un essai pilote ou la phase commerciale;
- Subvention couvrant 35 % à 60 % des coûts, pour un maximum de 1 million \$, selon le champ d'intervention;
- Bonification des taux et du montant maximal aux Îles-de-la-Madeleine et pour les entreprises en démarrage.

À noter : L'aide financière maximale, tous volets confondus (voir pages suivantes), est établie à 1 million \$ par entreprise pour la durée du programme.

Accès : votre direction régionale du MAPAQ

4.2.2 Appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, volet compétitivité

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Pgm_Develop.pdf

Géré par le MAPAQ

Bénéficiez d'une subvention couvrant 35 % à 45 % des coûts afin d'améliorer la productivité et la compétitivité de votre entreprise dans une perspective de développement durable.

- Seulement pour les **entreprises de transformation** des produits marins;
- Deux sous-volets : productivité et salubrité/sécurité alimentaire;
- Subvention couvrant 35 % des coûts, pour un montant maximal de 1 million \$, en régions maritimes (150 000 \$ hors de ces régions);
- Pour les Îles-de-la-Madeleine : taux d'aide de 45 % et maximum de 1,1 million \$.

À noter : L'aide financière maximale, tous volets confondus (voir page précédente et page suivante), est établie à 1 million \$ par entreprise pour la durée du programme.

Accès : votre direction régionale du MAPAQ

4.3 Appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Pgm_InitiativeCollec.pdf

Géré par le MAPAQ

Obtenez jusqu'à 200 000 \$ par année pour développer et mettre en valeur le secteur, via des projets d'intérêt collectif.

Volet Réalisation de projets d'intérêt collectif

- Pour améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés (promotion des produits marins, écocertification, développement de marchés, analyses du secteur);
- Maximum de 200 000 \$ par projet et de 500 000 \$ sur trois ans;
- Paie jusqu'à 80 % des dépenses admissibles.

Volet Mise en valeur du secteur

- Acquisition ou diffusion d'informations stratégiques, activités de réseautage ou de maillage;
- Maximum de 50 000 \$ par projet par année et de 100 000 \$ par demandeur pour la durée du programme;
- Maximum de 70 % des dépenses admissibles.

Note : le programme est destiné aux associations, à la Table filière et aux autres organisations qui interviennent dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Accès : votre direction régionale du MAPAQ

Innovamer 4.4

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Innovamer.pdf>

Géré par le MAPAQ

Obtenez un appui financier pour des activités scientifiques, de recherche et d'innovation, tant dans les entreprises que dans les centres de recherche et les organismes du secteur.

Volet Projets d'innovation des entreprises

- Pour les entreprises qui veulent développer ou adapter des produits ou des procédés ou développer des connaissances;
- Subvention d'un maximum de 70 000 \$ par année pendant trois ans;
- Jusqu'à 80 % des dépenses admissibles.

Volet Projets d'innovation sectoriels

- Pour les établissements de recherche ou les associations d'entreprises qui recourent à des experts scientifiques ou technologiques;
- Pour des projets de recherche appliquée, de développement expérimental ou d'adaptation technologique;
- Maximum de 100 000 \$ par année pour les universités et de 90 000 \$ par année pour les autres, pendant trois ans;
- Jusqu'à 80 % des dépenses admissibles;
- Bonification pour les Îles-de-la-Madeleine : taux d'aide et montant maximal majorés de 10 %.

Accès : votre direction régionale du MAPAQ

4.4 Innovamer (suite)

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Innovamer.pdf>

Géré par le MAPAQ

Obtenez un appui financier pour des activités scientifiques, de recherche et d'innovation, tant dans les entreprises que dans les centres de recherche et les organismes du secteur.

Volet Réseautage, diffusion et veille

- Pour les établissements de recherche, associations d'entreprises et organismes de réseautage;
- Pour financer des activités de diffusion (colloques, ateliers), de réseautage, des publications scientifiques ou des activités de veille technologique;
- Maximum de 25 000 \$ par projet;
- Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles (bonification de 10 % pour les Îles-de-la-Madeleine).

Volet Initiatives de partenariat

Pour les établissements de recherche et les organismes de réseautage;

- Vise des partenariats qui soutiennent des activités en recherche et en innovation, la présence de scientifiques en régions maritimes, la collaboration des chercheurs du Québec avec l'étranger et le développement de nouvelles expertises;
- Maximum de 500 000 \$ par an ou de 1,5 million \$ sur trois ans;
- Jusqu'à 90 % des dépenses admissibles.

Accès : votre direction régionale du MAPAQ

4.5 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/>

Géré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Il existe un FARR par région, sauf à Montréal et dans la Capitale-Nationale. Chaque région définit ses priorités d'intervention, mais elles sont très larges. La Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent ont des priorités qui touchent les pêches et/ou l'aquaculture, via les projets d'investissement, la formation de la main-d'œuvre, l'aide à l'exportation et à la relève ainsi que la recherche et l'innovation.

- Il faut montrer que le projet aura des impacts sur deux MRC au minimum (sauf aux Îles);
- Modalités variables selon les régions : contribution maximale par année plafonnée entre 100 000 \$ et 1 million \$;
- Maximum de 50 % des coûts couverts pour une entreprise privée.

Accès : votre direction régionale du MAMH

4.6

Fonds d'investissement de la SODIM pour les projets maricoles

<http://www.sodim.org/>

Géré par la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM)

Obtenez un prêt ou une avance de fonds pour développer la production de votre entreprise maricole.

- S'adresse aux entreprises maricoles qui ont déjà une production commerciale;
- Prêts pour financer les stocks mis en élevage, le temps qu'ils atteignent la taille commerciale;
- Avances de fonds sur le crédit d'impôt à la masse salariale pour régions éloignées et sur des subventions gouvernementales à recevoir;
- D'autres types de demandes peuvent être étudiées par la SODIM.

Accès : via la SODIM

4.7

Fonds de solidarité de la FTQ : prêts adaptés aux pêches maritimes

<https://www.fondsftq.com/fr-ca/salle-de-presse/liste-communiques-de-presse/communique.aspx?nom=20181212-produit-financement-secteur-peche>

Géré par le Fonds FTQ

Obtenez un prêt allant jusqu'à 3 millions \$, adapté au secteur des pêches maritimes pour la capture, la transformation, la distribution, les fournisseurs et les sous-traitants du secteur (ex. : un fabricant de filets de pêche).

- Le prêt d'un maximum de 3 millions \$ peut être combiné à d'autres produits si le montant du projet est plus élevé;
- Peut financer un projet de relève ou d'acquisition, de croissance ou de modernisation;
- Flexibilité des remboursements et possibles moratoires sur le remboursement du capital.

Accès : Fonds régionaux de la Gaspésie-Les Îles, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord

4.8 Programme Audit Industrie 4.0



<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-audit-industrie-40/>

Géré par le MEI

Bénéficiez d'un soutien financier pour préparer le virage numérique de votre entreprise.

- Octroie jusqu'à 15 000 \$ pour faire réaliser un diagnostic et un plan numérique.

Accès : votre bureau régional du MEI

4.9 Programme ESSOR :

financer un projet de démarrage, d'expansion ou de modernisation

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-essor/programme-essor-volet-appui-aux-projets-dinvestissement/>

Géré par Investissement Québec

Recevez une subvention ou un prêt de 15 % à 25 % des dépenses admissibles pour soutenir un nouveau projet, innover ou prendre de l'expansion.

- Soutient des projets d'au moins 100 000 \$ (investissements innovants) ou d'au moins 250 000 \$ (démarrage, expansion ou modernisation);
- Sous forme de subvention, de garantie de prêt, de prêt ou de prise de participation.

Accès : Investissement Québec

4.10

Soutien aux projets d'innovation

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-innovation/soutien-aux-projets-dinnovation/>

Géré par le MEI

Recevez jusqu'à 500 000 \$ pour soutenir le développement d'un nouveau produit ou procédé, ou améliorer de façon significative un produit ou un procédé existant.

- Subvention de 30 % des dépenses admissibles pour une entreprise seule;
- Jusqu'à 50 % pour un projet collaboratif;
- Maximum de 500 000 \$ en subvention.

Accès : via le MEI au 1 866 463-6642

De l'aide est aussi disponible chez Investissement Québec pour l'étape suivante, la commercialisation des produits innovants : <https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/Programme-innovation.html>

4.1.1 Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, volet 2

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-daide-aux-initiatives-regionales-fair/#c50046>

Géré par le MEI

Obtenez jusqu'à 150 000 \$ pour réaliser des études et des activités structurantes, ou appuyer des projets d'investissements pour démarrer une entreprise, ou encore moderniser ou agrandir une entreprise existante.

- S'adresse aux entreprises, coopératives, OSBL, municipalités, MRC ou conseils de bande;
- Les projets dans les créneaux d'excellence, dans ce cas les ressources, sciences et technologies marines, sont priorisés;
- Subvention maximale de 150 000 \$;
- Entreprises : taux d'aide maximal de 50 % pour les études ou activités structurantes, et de 20 % pour les projets d'investissement;
- Taux d'aide bonifié dans les municipalités dévitalisées, pour les entreprises détenues par une personne de 40 ans et moins et pour les nouvelles entreprises en démarrage dans la transformation des produits marins;
- OSBL, municipalité, MRC ou conseil de bande : taux d'aide maximal de 70 %;
- **Note : le FAIR est un programme spécifique à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.**

Accès : Alain Delarosbil, MEI, 418 361-3815 poste 1530

4.1.2

Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, volet 6 (projets innovants)

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-daide-aux-initiatives-regionales-fair/#c50046>

Géré par le MEI

Bénéficiez d'un appui allant jusqu'à 70 % des coûts pour mettre sur pied des projets d'innovation qui impliquent le transfert en région d'une propriété intellectuelle ou d'un concept d'innovation sociale. Le concept est que la région devienne un banc d'essai.

- Programme destiné aux entreprises, coopératives, OSBL, municipalités, MRC, établissements d'enseignement (cégeps ou universités) et conseils de bande;
- Subvention maximale de 150 000 \$;
- Taux d'aide maximal de 60 % (70 % dans les municipalités dévitalisées);
- **Note : le FAIR est un programme spécifique à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.**

Accès : Alain Delarosbil, MEI, 418 361-3815 poste 1530

4.13 Programme PME en action - volet Appui à la concrétisation des projets d'investissement



<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-pme-en-action/programme-pme-en-action-volet-appui-a-la-concretisation-de-projets-dinvestissement-etudes-de-faisabilite/>

Géré par le MEI

Obtenez une subvention allant jusqu'à 100 000 \$ pour réaliser une étude de faisabilité préalable à un projet d'investissement

- Rembourse jusqu'à 40 % des dépenses admissibles.

Accès : votre bureau régional du MEI

4.14 Programme d'appui au développement des créneaux d'excellence

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-dappui-au-developpement-des-secteurs-strategiques-et-des-creneaux-dexcellence/>

Géré par le MEI

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord ont les ressources, sciences et technologies marines comme créneau d'excellence, ce qui leur donne accès à ce fonds.

- Destiné aux OSBL, cégeps, universités, centres de recherche appliquée, municipalités, MRC, coopératives ou associations d'entreprises;
- Subvention jusqu'à 500 000 \$ par année;
- Maximum de 50 % des dépenses admissibles (40 % si le promoteur est une entreprise);
- Peut servir à la réalisation d'études, d'activités de mobilisation ou de promotion.

Accès : direction régionale du MEI

4.15

Crédit d'impôt sur la masse salariale pour la Gaspésie et les régions maritimes

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/pme-et-grandes-entreprises/credit-d-impot/gaspesie-et-regions-maritimes.html>

Géré par Investissement Québec

Obtenez jusqu'à 30 % de crédit d'impôt sur votre masse salariale, une mesure fiscale conçue pour favoriser la création d'emplois en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord.

- Crédit d'impôt remboursable sur la masse salariale totale;
- Varie de 15 % à 30 % selon les régions et les secteurs d'activités;
- Secteurs admissibles dans les pêches maritimes : biotechnologies marines, mariculture et transformation des produits de la mer.

Accès : Investissement Québec délivre le certificat initial pour avoir accès au crédit

4.16

Crédit d'impôt pour l'intégration des technologies de l'information dans les PME

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/pme-et-grandes-entreprises/credits-d-impot/credit-d-impot-relatif-a-l-integration-des-TI-dans-les-PME.html>

Géré par Investissement Québec

Stimulez l'intégration des TI dans les processus d'affaires de votre PME grâce à cette aide fiscale

- Crédit d'impôt remboursable égal à 20 % des dépenses admissibles liées à un contrat de TI;
- Montant total du crédit limité à 50 000 \$ pour la durée d'application.

Accès : Investissement Québec délivre les attestations d'admissibilité

4.17 Subventions Alliance du CRSNG pour les collaborations entre les chercheurs universitaires et le secteur privé, public ou OSBL

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Innovate-Innover/alliance-alliance/index_fra.asp

Géré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)

Obtenez jusqu'à un million \$ par an pour financer des projets de recherche qui produiront de nouvelles connaissances et accéléreront l'application des résultats de la recherche.

- Le chercheur doit faire la demande, en partenariat avec une entreprise ou un organisme;
- Le CNRSNG peut subventionner les deux tiers des coûts;
- Subventions de 20 000 \$ à 1 million \$ par année pour un à cinq ans.

Accès : le CRSNG

4.18 Encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/recherche-scientifique-developpement-experimental-programme-encouragements-fiscaux.html>

Géré par l'Agence du Revenu du Canada

Voyez vos impôts réduits grâce à la recherche et développement réalisée dans votre entreprise, au Canada.

- Permet de déduire du revenu les dépenses admissibles, dont des salaires et des matériaux consommés pour la R&D;
- Crédit d'impôt à l'investissement d'au moins 15 %;
- Crédits non utilisés peuvent être reportés en arrière sur trois ans et en avant sur 20 ans;
- Une société privée sous contrôle canadien peut obtenir un crédit remboursable majoré jusqu'à 35 % pour les dépenses admissibles jusqu'à 3 millions \$.

Accès : Agence du Revenu du Canada

4.19

N'oubliez pas votre SADC

<https://www.sadc-cae.ca/fr/>

Géré au plan local, par les SADC et les CAE

Obtenez de l'aide localement, grâce à l'une des 67 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et Centres d'aide aux entreprises (CAE) réparties à travers le Québec. Ces organismes ont aussi des programmes pour soutenir et financer les projets locaux, y compris dans le domaine des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Accès : trouvez votre SADC ou votre CAE via ce lien <https://www.sadc-cae.ca/fr/trouver-votre-sadc-ou-cae>



EXPORTATION ET MISSIONS COMMERCIALES

5.1 Soutien aux exportations agroalimentaires

http://www.groupeexport.ca/fr/programmes/programme_mapaq

Géré par Groupe Export agroalimentaire Québec Canada

Obtenez jusqu'à 100 000 \$ pour préparer votre entreprise à l'exportation et renforcer sa capacité d'exporter, ainsi qu'à diversifier ses marchés hors Québec.

- Vise les entreprises bioalimentaires, incluant la transformation des produits marins;
- Le projet doit occasionner des dépenses d'au moins 10 000 \$;
- Subvention allant jusqu'à 50 % ou 60 % des coûts admissibles;
- Aide maximale de 100 000 \$ par année et par demandeur.

Accès : via le site Web ci-haut mentionné

5.2 Programme Exportation - Volet Entreprises

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-exportation-pex/programme-exportation-volet-entreprises/>

Géré par le MEI

Recevez jusqu'à 40 % d'aide pour embaucher un ou une spécialiste en développement de marchés hors Québec.

- 40 % des dépenses admissibles (maximum de 30 000 \$ sur 52 semaines) pour payer le/la spécialiste en développement de marchés;
- Le programme soutient aussi l'élaboration de plans d'affaires, de stratégies de commercialisation en ligne et les missions de prospection et autres;
- Restriction : essayer en priorité d'obtenir l'aide du Groupe Export agroalimentaire (onglet précédent).

Accès : Bureau régional du MEI

5.3 Programme Agri-Marketing du fédéral



<http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/programme-agri-marketing-volet-petites-et-moyennes-entreprises/etape-4-apres-avoir-presente-votre-demande/?id=1515092413675>

Géré par Agriculture et Agroalimentaire Canada

Bénéficiez d'une subvention pour soutenir un plan d'exportation dans votre entreprise, notamment dans le secteur des poissons et des fruits de mer.

- Aide maximale de 50 000 \$ par exercice financier;
- Destiné aux entreprises d'au plus 250 employés et ayant des ventes annuelles d'au plus 50 M\$.

Accès : communiquer avec l'administration du programme au 1 877 246-4682

5.4

Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international

<https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/diversification.asp>

Géré par l'Agence du Revenu du Canada

Obtenez un remboursement de 85 % des dépenses admissibles pour former votre personnel dans un contexte d'incertitude commerciale, afin de diversifier vos marchés, vos produits, vos services ou vos fournisseurs.

- Finance notamment les honoraires professionnels pour élaborer une formation, le salaire des formateurs à l'interne et le salaire de base des participants à la formation jusqu'à 20 \$/h.

Accès : votre centre local d'emploi – bureau de Services Québec



**COUPS DURS,
PRÉVENTION
OU AIDE**

6.1 Agri-Québec : la Financière agricole couvre les projets d'aquaculture

<https://www.fadq.qc.ca/appui-financier-a-la-releve-agricole/description/>

Géré par la Financière agricole du Québec

Avec l'aide de la Financière agricole, constituez-vous un « coussin » en cas de coup dur et profitez des bonifications offertes par le gouvernement.

- Le producteur peut déposer jusqu'à 3,9 % de ses ventes nettes ajustées dans le fonds et obtenir une contribution égale du gouvernement;
- Si les revenus de l'aquaculteur sont sous les 100 000 \$, bonification jusqu'à 4,9 % des ventes nettes ajustées;
- Si l'entreprise est en transition vers le bio, le taux peut atteindre 8,9 % des revenus aquacoles pendant trois ans.

Accès : votre bureau régional de la Financière agricole

6.2 Programme pour des phénomènes naturels exceptionnels en mariculture



<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Peche/md/Programmes/Pages/Progphenomenesnaturelsexceptionnelsenmariculture.aspx>

Géré par le MAPAQ

Recevez jusqu'à 150 000 \$ pour réduire les impacts des pertes causées à votre entreprise par des phénomènes biologiques ou climatiques exceptionnels, par exemple des pertes de stocks de mollusques ou des bris de structures maricoles.

- Le maximum de 150 000 \$ par entreprise s'applique pour la durée du programme.

Accès : votre bureau régional du MAPAQ



7
**TECHNOLOGIES
PROPRES**

7.1 Programme d'adoption des technologies propres pour les pêches et l'aquaculture

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/business-entreprises/factap-application-patppa-002-fra.htm>

Géré par le MPO

Obtenez un financement pouvant atteindre 75 % d'un projet pour mettre en place des processus et des technologies propres ainsi que des pratiques durables dans votre entreprise ou dans votre organisation.

- S'adresse aux entreprises des secteurs de la capture, de l'aquaculture et de la transformation des produits marins;
- Le provincial doit financer 10 % du projet pour que l'entité soit admissible au financement fédéral.

Accès : écrire au coordonnateur régional du programme : DFO.CA.FACTAP-PATPPA.CA.MPO@dfo-mpo.gc.ca

7.2

Appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, volet Performances environnementales

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Pgm_Develop.pdf

Géré par le MAPAQ

Bénéficiez d'une subvention allant jusqu'à 1 million \$ afin d'adopter une nouvelle technique ou une nouvelle technologie ou d'améliorer vos procédés dans une perspective de développement durable.

- Subvention couvrant jusqu'à 35 % des dépenses pour un maximum de 1 million \$ par entreprise;
- Pour les Îles-de-la-Madeleine : taux d'aide de 45 % et maximum de 1,1 million \$.

À noter : L'aide financière maximale, tous volets confondus (voir volet Développement et volet Compétitivité, en 4.2), est établie à 1 million \$ par entreprise pour la durée du programme.

Accès : votre direction régionale du MAPAQ

7.3 Programme ÉcoPerformance

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/ecoperformance/aide-financiere>

Géré par Transition énergétique Québec

Recevez entre 50 % et 75 % d'aide pour réduire les émissions de GES de votre entreprise ou sa consommation de combustibles fossiles, ou encore améliorer l'efficacité énergétique de vos procédés ou de vos bâtiments.

- Aide financière pour l'analyse des mesures potentielles de réduction et pour l'implantation des mesures choisies;
- Aide aussi disponible pour la remise au point des systèmes mécaniques de bâtiments ou le management de l'énergie;
- Maximum d'aide de 5 millions \$ pour le volet implantation;
- Maximum de 10 000 \$ à 300 000 \$ pour les autres volets.

Accès : votre direction régionale du MAPAQ



COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
DES PÊCHES MARITIMES

Note : Nous avons oublié un programme important? La description d'un programme comporte une erreur? Vous avez eu connaissance d'un nouveau programme ou de la mise à jour d'un ancien? Nous voulons le savoir!

**Contactez Geneviève Gélinas,
coordonnatrice à la formation au
Comité sectoriel de main-d'œuvre des
pêches maritimes, au 1 888 833-3774
ou à formation@pechesmaritimes.org.**

